

### Passage d'un grade à l'autre



#### Les critères

- Être en position d'activité à la date d'effet de la promotion
- Avoir été évalué au moins une fois dans le grade de sélection ,
- Avoir été évalué au moins une fois, au titre de l'une des dernières années (N-1 à N-3).

#### Depuis 2021

Les lignes Directrices de Gestion (LDG) introduisent à parti de 2021, des critères d'exclusion. L'agent doit faire preuve d'une valeur professionnelle et d'une manière de servi exemplaire, à savoir :

- Ne pas avoir fait l'objet , dans le tableau synoptique des 3 dernières années, d'une cotation « insuffisant » sur l'une au moins des 3 dernières années (N-1 à N-3),
- Justifier d'un total minimal de 30 points sur les tableaux synoptiques des 3 dernières années selon les cotations suivantes :

- Moyen = 1 point
- Bon => 2 points,
- Très bon : 3 points
- Excellent : 4 points



- Ne pas avoir fait l'objet, dans les appréciations littérales des 3 dernières années, de critiques ou de réserves sur la manière de servir,
- Ne pas avoir fait l'objet, postérieurement à la dernière évaluation, d'une note de service constatant une insuffisance professionnelle ou un comportement professionnel inapproprié,
- Satisfaire aux obligations déontologiques.

#### Le classement des agents

Un ordre de mérite unique est établi au plan national pour tous les agents remplissant les conditions statutaires. Cet ordre est établi, à mérite égal, dans l'ordre d'ancienneté décroissant, par application des critères suivants :

1. Grade – échelon et ancienneté d'échelon (rang)
2. Date d'accès au corps d'appartenances (Corps DGFIP)
3. Numéro d'ancienneté (NUMANCE)



L'établissement des tableaux d'avancement par la DGFIP des B et C et la publication sur l'intranet Ulysse devraient intervenir avant la fin de l'année 2024.

**Vous le voyez, contrairement à ce que pensent de nombreux agents, leur évaluation a vraiment de l'incidence sur leur avancement par tableau ! Pensez-y l'an prochain et n'hésitez pas à prendre notre attache !**

[Accéder ici à la note DGFIP 2024/10/604](#)

**FO** vous rappelle que vous n'avez aucune démarche à effectuer pour bénéficier d'une promotion de grade par tableau d'avancement (TA).

[Les agents ayant eu un avis favorable pour 2025 par la DRFiP44 ont été mis en ligne le 13 novembre 2024.](#)

Cela ne signifie pas pour autant, une inscription automatique au tableau d'avancement qui sera élaboré au plan national après avis du bureau gestionnaire RH.



**FO revendique le passage automatique au grade supérieur dès lors que les agents réunissent l'ensemble des conditions statutaires. Ce n'est pas du tout ce que fait l'administration, qui réduit le volume des promotions afin qu'il ne dépasse pas une enveloppe budgétaire, très insuffisante au regard de la reconnaissance due aux personnels de la DGFiP.**

## Catégorie C

### Catégorie C : agents administratifs à AAP2<sup>ème</sup> classe

- avoir atteint le 6<sup>22</sup> échelon et compter t au moins cinq ans de services effectifs dans le grade



**C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !**

### Catégorie C : AAP 2<sup>ème</sup> classe à AAP 1<sup>ère</sup> classe

- avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon de IAAP2 et compter au moins 5 ans de services effectifs

## Catégorie B

### Catégorie B : Contrôleur 2<sup>ème</sup> classe à contrôleur 1<sup>ère</sup> classe

- avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 8<sup>ème</sup> échelon et justifier d'au moins 5 années de services effectifs de B

### Catégorie B : contrôleur 1<sup>ère</sup> classe à contrôleur principal

- avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 7<sup>ème</sup> échelon et justifier d'au moins 5 années de services effectifs de B.

### Coupures 2024 (à titre indicatif)

- Avancement de AAP2 à AAP1 : AAP2 échelon 7 depuis le 7 novembre 2022 pour le dernier promu ;
- Avancement de ATP2 à ATP1 : ATP2 échelon 8 depuis le 21 février 2022 pour le dernier promu ;
- Avancement de C2 à C1 : C2 échelon 8 depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour le dernier promu ;
- Avancement de TG à Géo : TG échelon 6 depuis le 14 décembre 2022 pour le dernier promu ;
- Avancement de C1 à CP : C1 échelon 9 depuis le 16 mai 2021 pour le dernier promu ;
- Avancement de Géo à GP : Géo échelon 9 depuis le 11 février 2021 pour le dernier promu.

NB : ces données ne sont que des indicateurs nationaux permettant de vous situer approximativement, car cela évolue chaque année.

### Les statistiques 2024

- [Statistiques générales](#) des tableaux d'avancement 2024,
- [Statistiques détaillées](#) des tableaux d'avancement 2024